



Règles de fonctionnement

Année 2019

Présentation

L'enseigne 'Atout Bout'Chou' a été créé en 2005 par Anne BOUTEILLER et Claudia JEANDOT. Depuis, nos établissements sont devenus des références dans l'accueil du tout-petit en Nouvelle Calédonie.

Atout Bout' Chou 3 est un centre d'enfants privé agréé sous le numéro 848-2019/ARR/DPASS, regroupant les sections bébé, crèche, prématornelle et périscolaire encadrés par une quarantaine de professionnels de la petite enfance.

Nous proposons un **service professionnel** dans un **environnement privilégié** et des **conditions exceptionnelles de socialisation**.

Il est important de **lire ce règlement intérieur intégralement** avant la rentrée de votre enfant et surtout d'y **adhérer** et de le **respecter**. En effet, la vie et l'organisation au sein du jardin d'enfants, malgré notre volonté de mettre l'enfant au centre de notre attention et la prise en compte de son individualité, impose des **règles strictes de fonctionnement** propres à la **collectivité**.



Le jardin d'enfants Atout Bout' Chou 3 se situe dans le quartier d'Auteuil au 79, Route Territoriale 1 à Dumbéa. Nous disposons de **1100m²** d'espace intérieur et **900m²** d'extérieur. Les locaux sont neufs, spacieux, lumineux et sont entièrement sécurisés et aménagés pour le jeune enfant.

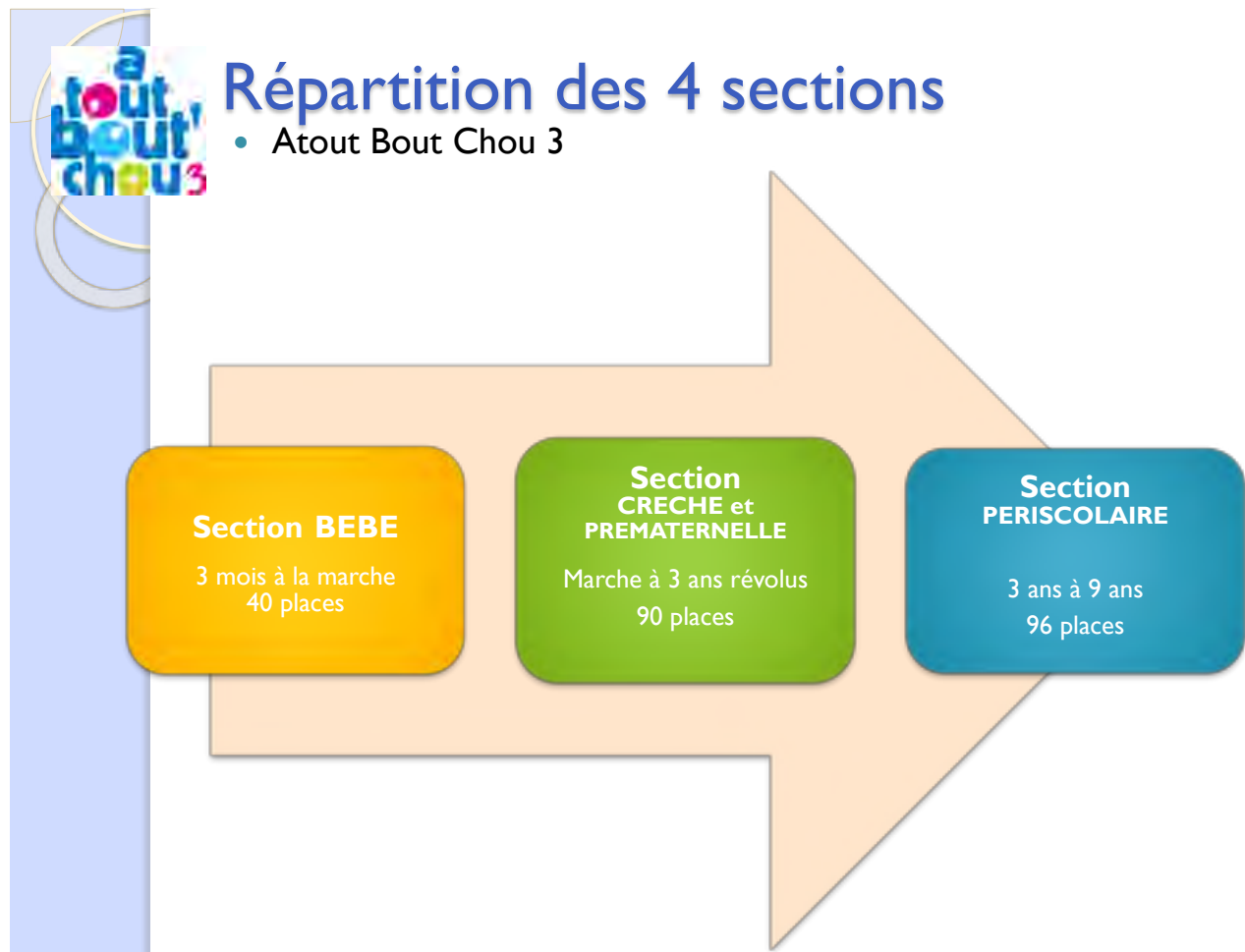
Un parking de 55 places est à votre disposition devant le jardin d'enfants.

Nous pouvons accueillir à la journée 226 enfants âgés de 3 mois à 9 ans révolus.

Au sein de la structure, les **ratios d'encadrement** respectent des normes strictes. Aussi, le taux d'encadrement est :

- d'une personne diplômée pour 5 enfants non marcheurs
- d'une personne diplômée pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans
- et d'une personne pour 15 enfants scolarisés.

Ces taux d'encadrement nous permettent de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.



Notre projet pédagogique

Les objectifs d'Atout Bout Chou sont fixés dans un projet pédagogique. Le projet pédagogique est donc le document reprenant l'ensemble des objectifs d'accueil et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.



Il est important d'en **prendre connaissance** afin d'y **adhérer pleinement** avant la rentrée de votre enfant.

Nos Objectifs

Notre objectif principal est l'épanouissement de l'enfant

Nous recherchons l'épanouissement de l'enfant au travers des sous-objectifs suivants :

- Être à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**
- Offrir à l'enfant une **relation 'maternelle'** privilégiée avec les accueillants : douce, affectueuse et rassurante
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements adaptés
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire
- Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**
- Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité
- Etablir une **relation de confiance** et d'échange entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées
- Développer les **différentes formes d'intelligences** naturellement présentes en chaque enfant dans le respect de sa personnalité unique
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant
- Proposer un environnement **sain** et **écologique**
- Proposer des **repas équilibrés** et prend en compte le **facteur affectif** pendant le repas

Nos moyens

Le jeu et l'écoute représentent notre moteur d'action.

- **Atout bout chou est à l'écoute du rythme de l'enfant :**

Nous nous imposons d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir-faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

- **Atout bout chou offre une relation 'maternelle' :**

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie (salle de sieste, salle de vie, cour, sanitaire) tout en lui offrant des repères plus personnels (son lit, son doudou, sa peluche...).

Chez Atout Bout Chou, nous avons toujours une 'paire de bras' pour rassurer et consoler votre enfant, tout comme à la maison et en famille. Votre enfant ne se sentira jamais seul et incompris.

- **Atout bout chou offre une ambiance chaleureuse et agréable :**

Nous répondons au besoin d'espace et d'expression libre.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, une grande importance est accordée aux espaces et équipements. En effet, l'ensemble du cadre de vie est spacieux et agréablement coloré afin de créer une ambiance chaleureuse.

De plus, les espaces extérieurs offrent à l'enfant un monde d'exploration et d'imagination adapté à son âge. Les accueillants guident les enfants et organisent les activités et les temps de jeu et de repos au sein des espaces de vie.

- **Atout bout chou aide l'enfant à devenir autonome :**

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité qui l'intéresse. Il doit trouver lui-même son chemin et se réaliser. L'attitude de l'accueillant est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée.

L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites. Il grandit doucement et prend confiance en lui.

- **Atout bout chou aide l'enfant à communiquer et développer son langage:**

Nous portons beaucoup d'attention au langage et à la communication verbale et non verbale. Nous utilisons toujours un vocabulaire approprié avec les enfants et évitons l'utilisation de mots infantiles (du type « woua woua » pour le chien). Il est important que l'enfant comprenne les situations qui l'entourent ; aussi, nous expliquons toujours le POURQUOI d'une situation.

Nous communiquons beaucoup avec les enfants pour enrichir leur langage et les aider à reformuler ou verbaliser leurs désirs. Depuis 2016, nous utilisons le langage des **bébés signes** afin de faciliter la communication des enfants et éviter les sentiments de frustrations chez les plus jeunes.

L'ensemble de l'équipe veille à utiliser une **communication non violente** basée sur la bienveillance, le respect et l'expression des besoins de chacun.

- **Atout bout chou aide l'enfant à se socialiser :**

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

La présence éducative de l'équipe et des parents doit permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter le groupe et les règles de **socialisation** afin de se réaliser.

L'accueillant est toujours présent pour anticiper et gérer les situations de conflit et de frustration avec **douceur** et **sérénité** : morsures, coups, gestes brusques, crises...

D'autre part, nous accueillons des enfants porteurs de handicap (pour lesquels la collectivité est bénéfique). Le but est de favoriser leur intégration dans le respect de leurs différences.

▪ **Atout bout chou crée une relation de confiance :**

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe. Nous disposons de nombreux outils qui vous permettent de vous sentir impliqué dans la vie de votre enfant (chants, photos, tableau d'affichage, cahier de vie, dossier, site internet...)

Nous portons une attention particulière à respecter et assurer la continuité du projet de vie que les parents ont pour leur enfant. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de rentrée sur votre enfant et votre famille, afin que nous puissions au mieux répondre à vos attentes.

▪ **Atout bout chou invite l'enfant à découvrir le monde :**

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

Nous proposons des activités structurées et variées pour susciter l'envie d'apprendre. Cependant, nous n'imposons rien, une grande liberté de jeu est laissée à l'enfant.

▪ **Atout bout chou prend en compte les intelligences multiples et la personnalité unique de l'enfant :**

Nous formons régulièrement l'ensemble de l'équipe d'accueillants à identifier et prendre en compte les différentes formes d'intelligences naturellement présente chez l'enfant et leur personnalité. C'est grâce à la richesse et à la diversité des activités proposées que chaque enfant, selon ses facilités, découvre le monde et construit ses idées.

▪ **Atout bout chou adopte la 'positive attitude' :**

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaires à la construction d'un enfant épanoui. Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

▪ **Atout bout chou propose un environnement sain et écologique :**

Nous proposons de nombreux jouets en bois et adoptons une démarche écologique au sein du jardin d'enfants : tri sélectif, composteur, utilisation de couches écologique et biodégradable, matériaux et peintures sans solvant.

Nous utilisons du dégraissant et du désinfectant 100% bio (fourni par un électrolyseur d'e type ROX10, à base d'eau + sel + électricité = hydroxyde de sodium – **ewater systems®** - www.ewatersystems.nc) qui remplace tous les produits d'entretien traditionnels. Il est totalement inoffensif pour les enfants.

En référence à la Loi Abeille adopté début 2015 en Métropole relative à l'exposition aux **ondes électromagnétiques**, notre structure interdit le téléphone portable à l'intérieur de la structure (parents comme salariés), toutes les technologies de communication au sein du jardin d'enfants sont **avec** fil.

- **Atout bout chou propose des repas équilibrés et prend en compte le facteur affectif pendant le repas.**

Durant ses premières années, l'alimentation est au cœur de la vie de l'enfant. Autour d'elle se jouent bien des moments de tendresse et d'échange. Nos repas sont préparés chez un traiteur et tiennent compte des besoins nutritionnels des enfants en fonction de leur âge. Nous proposons des menus équilibrés, visés par un diététicien, dans lesquels l'équilibre est respecté.

Le moment du repas joue un rôle primordial dans le plaisir de ce que l'enfant mange et la découverte de nouveaux goûts. Il prendra ainsi de bonnes habitudes d'alimentation qu'il gardera toute sa vie.

L'environnement des repas est aussi très important, l'enfant prend son déjeuner en compagnie de ses camarades, dans sa salle de vie avec ses accueillantes. Ainsi, l'enfant est sécurisé, l'espace est calme et les effectifs restent restreints. L'enfant ne sera jamais forcé à manger et nous n'utilisons pas de chantage. Il sera invité à goûter de tout, sans être privé de dessert, dans la douceur et la bienveillance.

CALENDRIER ET HORAIRES

HORAIRES

- Pour les enfants à **plein temps** : du lundi au vendredi de **6h à 18h**
- Pour les enfants à **mi-temps matin** : du lundi au vendredi de **6h à 12h00**
- Pour les enfants à **mi-temps après-midi** : du lundi au vendredi de **12h00 à 18h**

Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2.000F/ heure entamée.

L'activité piscine est ouverte de **8h à 18h30** du **lundi au vendredi** et le **samedi** de **7h30 à 12h30**

Le titi parc (acrobranche) est ouvert tous les mercredis après midi, les week end et les vacances scolaires.

CALENDRIER Sections BEBE, CRECHE et PREMATERNELLE 2019

Ouverture le lundi 2 janvier 2019 et fermeture le vendredi 20 décembre 2019 à 18h.

Jours de **fermeture 2018** du jardin d'enfants pour les sections **BEBE, CRECHE et PREMATERNELLE** :

- Lundi 22 avril : Pâques
- Mercredi 1^{er} mai : Fête du travail
- Mercredi 8 mai : Armistice
- Jeudi 30 mai + vendredi 31 mai : Ascension + pont
- Du lundi 12 au vendredi 16 août : fermeture annuelle
- Vendredi 1er novembre : Toussaint
- Lundi 11 novembre : Armistice
- Du samedi 21 décembre 2018 au mercredi 1er janvier 2020

En cas d'alerte cyclonique **orange et rouge (n°1 et n°2)**

CALENDRIER Section PERISCOLAIRE 2019

Ouverture le mercredi 2 janvier 2019 et fermeture le mardi 31 décembre 2019 à 18h.

Jours de **fermeture 2019** du jardin d'enfants pour la section **PERISCOLAIRE** :

- Lundi 22 avril : Pâques
- Mercredi 1^{er} mai : Fête du travail
- Mercredi 8 mai : Armistice
- Jeudi 30 mai + vendredi 31 mai : Ascension + pont
- Lundi 11 novembre : Armistice
- Vendredi 1^{er} novembre : Toussaint

En cas d'alerte cyclonique **orange et rouge (n°1 et n°2)**

TARIFICATION et MODE DE REGLEMENT

>> LE FORFAIT DE GARDE

Quel que soit le type d'accueil choisi, le paiement peut s'effectuer, soit :

- **en totalité** en début d'année
- **mensuellement** au comptant (chèque, espèces, virement ou Carte Bleue) ou par prélèvement automatique le 8 de chaque mois.

En cas de prélèvement automatique, nous vous demandons de remplir l'**autorisation de prélèvement** fournie et de l'accompagner d'un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

- Les forfaits sont calculés sur une base annuelle, puis mensualisés. Aussi les jours de fermeture du jardin d'enfants (1 semaine en août et 2 semaines en décembre) ne sont pas déduits : Les mois d'août et décembre sont dus en totalité.

AU FORFAIT

Garde régulière

Non remboursable en cas d'absence

A partir de 2 jours d'absence consécutifs ou 3 demi-journées réparties mensuellement

A LA CARTE

Garde ponctuelle

Sur réservation 2-4H à l'avance

JARDIN D'ENFANTS

De 3 mois à 3 ans

Frais d'inscription annuel : 30 000 F CFP
Frais de caution (parents) : 80 000 F CFP
Admission à l'essai : (ABC)

JOURNEE

6h - 18h / Repas inclus (CR et PR)

5 j/semaine : 1.062.000 F/an soit
88.500 F/mois

4 j/semaine : 935.200 F/an soit
79.600 F/mois

3 j/semaine : 715.200 F/an soit
59.600 F/mois

2 j/semaine : 480.000 F/an soit
40.000 F/mois

Journée supplémentaire : 3.500 F

DEMI-JOURNEE

Matin : 6h - 12h / repas inclus (CR et PR)

5 1/2 j/semaine : 840.000 F/an soit
70.000 F/mois

4 1/2 j/semaine : 714.000 F/an soit
59.500 F/mois

3 1/2 j/semaine : 534.000 F/an soit
44.500 F/mois

Après-midi : 12h - 18h / sans repas

5 1/2 j/semaine : 636.000 F/an soit
53.000 F/mois

4 1/2 j/semaine : 573.600 F/an soit
47.800 F/mois

3 1/2 j/semaine : 408.000 F/an soit
34.000 F/mois

Matinée supplémentaire avec repas : 4.500 F
Après-midi supplémentaire sans repas : 3.500 F

HALTE GARDERIE

A l'heure
1.300 F l'heure

HALTE GARDERIE

Matinée avec repas (CR et PR) 6h - 12h
6.000 F

Après-midi sans repas (12h - 18h)
5.000 F

HALTE GARDERIE

A la journée
7.500 F la journée

Dépassement horaires
2.000F/h

PERISCOLAIRE

De 3 à 9 ans

une demi-journée par semaine : 100 000 F CFP
trois demi-journées par semaine : 300 000 F CFP
Admission à l'essai : (ABC)

FORFAITS et SERENITE

Tous les mercredis (après-midi et pédagogique) et les vacances scolaires à plein-temps, satisfaits sur la base de :

- 4 000F la demi-journée
- 8 000F la journée
- 27 100F la semaine de vacances à plein-temps.

Sérénité MEGA

Du 2 janvier au 31 décembre
595.200 F/an soit
49.600 F/mois (12 mois)

Sérénité MAX

Du 2 janvier au 31 décembre
531.600 F/an soit
44.300 F/mois (12 mois)

Sérénité PLUS

Du 20 février au 31 décembre
412.500 F/an soit
37.500 F/mois (11 mois)

Sérénité

Du 20 février au 31 décembre
348.700 F/an soit
31.700 F/mois (11 mois)

LES MERCREDIS

DEMI-JOURNEE

10h45 - 18h / repas avant midi
4.500 F la demi-journée

JOURNEE

6h - 18h / repas inclus
6.500 F la journée

LES VACANCES

Stage DEMI JOURNEE

Matin 6h - 12h / repas inclus
ou Après-midi 12h - 18h / sans repas
19.500 F la semaine

Stage JOURNEE

6h - 18h / repas inclus
29.500 F la semaine

DEMI-JOURNEE

6h - 12h / repas avant midi
12h - 18h / sans le repas
4.500 F la demi-journée

JOURNEE

6h - 18h / repas inclus
6.500 F la journée

ACTIVITES OPTIONNELLES

Également sur www.toutboutchoux.com

LA PISCINE

Couverte et chauffée (31°)

Pour ENFANTS :

- Bébé nageur (dès 4 mois)
- Jardin aquatique
- Apprentissage de la natation
- Cours particulier

Interne : **2.500 F** la séance

Externe : **2.700 F** la séance

L'ACROBRANCHE

Enfants de 3 à 10 ans

Interne : **2.600 F** la séance

Externe : **2.900 F** la séance

AUTRES ACTIVITES

A partir de 3 ans

ESCRIME

- **7.000 F**/stage vacances

PONEY

- **12.500 F**/stage vacances

CUISINE

- **1.800 F**/séance 1h30

> La contribution des parents est indispensable à la pérennité du jardin d'enfants et au maintien de la qualité du service.

Le non règlement répétitif dans les délais des frais de garde pourra entraîner l'exclusion de l'enfant sans préavis.

*** Pour les enfants « au forfait » :**

Les tarifs sont valables pour des rythmes d'accueil réguliers à partir de :

* 2 journées par semaine pour la garde en journée

* 3 demi-journées par semaine pour la garde en demi-journée

Chaque mensualité est payable d'avance avant le 8 du mois en cours. Une facture-contrat unique sera établie en début d'année avec l'échéancier des prélèvements. Nous vous suggérons de la garder précieusement, car les frais de garde d'enfants dans un établissement agréé sont **déductibles de vos impôts.**

En cas d'absence de votre enfant, aucune déduction ou report ne sera applicable.

Les forfaits sont calculés sur une base annuelle, puis mensualisés. Aussi les jours de fermeture du jardin d'enfants (1 semaine en août et 1 semaine en décembre) ne sont pas déduits : Les mois de janvier, août et décembre sont dus en totalité.

*** Pour les enfants « à la carte » :**

Vous recevrez une facture en fin de mois à régler avant le 8 du mois suivant.

>> LE FORFAIT COUCHES

Les couches sont obligatoirement fournies par le Jardin d'Enfants et facturées selon la grille tarifaire en vigueur, correspondant au rythme de votre enfant.

Les couches lavables ne sont pas acceptées pour des raisons d'hygiène et d'organisation.

Les couches Tidoo sont des produits hauts de gamme, respectueux de l'enfant et de l'environnement.

Qualités :

- Biodégradables à 50%
- Elu écoproduit de l'année 2015-2016
- Certifié FSC (label écologique de gestion des déchets)
- Blanchies à l'oxygène sans chlore (déclaré substance cancérigène par l'OMS)
- Testées dermatologiquement
- Respirantes = à base d'amidon 100% biodégradables
- Zéro plastique = minimise les problèmes d'érythèmes fessiers
- 0% latex
- 0% parfum



Tarifification COUCHES

BEBE - CRECHE

JOURNEE

5 j/semaine : 5 300 F/mois (100 couches)
 4 j/semaine : 4 300 F/mois (80 couches)
 3 j/semaine : 3 200 F/mois (60 couches)
 2 j/semaine : 2 200 F/mois (40 couches)

DEMI-JOURNEE

Matin ou après-midi

5 1/2/semaine : 3 200 F/mois (60 couches)
 4 1/2/semaine : 2 600 F/mois (48 couches)
 3 1/2/semaine : 2 000 F/mois (36 couches)

SUPPLEMENTS

Journée : 270F
(3 couches)
 Demi-journées (am ou pm) :
 160F
(2 couches)

PREMATERNELLE

Encore en couche toute la journée

JOURNEE

5 j/semaine : 4 800 F/mois (80 couches)
 4 j/semaine : 3 900 F/mois (64 couches)
 3 j/semaine : 2 900 F/mois (48 couches)
 2 j/semaine : 1 950 F/mois (32 couches)

DEMI-JOURNEE

Matin ou après-midi

5 1/2/semaine : 2 400 F/mois (48 couches)
 4 1/2/semaine : 1 950 F/mois (32 couches)
 3 1/2/semaine : 1 450 F/mois (24 couches)

SUPPLEMENTS

Journée : 240F
(4 couches)
 Demi-journées (am ou pm) :
 125F
(2 couches)

PREMATERNELLE

Prendre la journée et coucher à la soirée

JOURNEE

5 j/semaine : 1 200 F/mois (20 couches)
 4 j/semaine : 1 000 F/mois (16 couches)
 3 j/semaine : 750 F/mois (12 couches)
 2 j/semaine : 500 F/mois (8 couches)

DEMI-JOURNEE

après-midi

5 1/2/semaine : 1 200 F/mois (20 couches)
 4 1/2/semaine : 1 000 F/mois (16 couches)
 3 1/2/semaine : 750 F/mois (12 couches)

SUPPLEMENTS

Journée : 63F
(1 couche)
 Demi-journées (pm) : 63F
(1 couche)

Couches TIDOO

Produit haut de gamme, respectueuse de votre enfant et de l'environnement.



- Biodégradable à 50%
- Elu meilleure écoproduit de l'année 2015-2016
- Certifié FSC (label écologique de gestion des déchets)
- Blanchies à l'oxygène sans chlore (déclaré substance cancérigène par l'OMS)
- Testées dermatologiquement
- Respirantes = à base d'amidon 100% biodégradables
- Zéro plastique = minimise les problèmes d'érythèmes fessiers
- 0% de latex
- 0% de parfum



>> RETARDS

En cas de retard de paiement, une majoration de 5% sera appliquée sur le montant de la mensualité à partir du 8 au soir.

Le non règlement répétitif dans les délais des frais de garde pourra entraîner l'exclusion de l'enfant sans préavis et la caution sera ponctuée.

>> DEPASSEMENTS HORAIRES

Nous vous demandons de respecter les horaires du contrat.

Les retards doivent rester exceptionnels.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2000F/quart d'heure entamé.

ABSENCES ET DEPART

Départ définitif avant la fin du contrat d'inscription

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure. Toute modification de rythme d'accueil fait l'objet d'un **avenant au contrat**. Le présent contrat peut être modifié une fois sans frais, le deuxième avenant sera facturé 2.000 F.

Toute résiliation de contrat doit être signalé à la Direction par courrier ou mail, 2 mois à l'avance. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non.

Absences

Le forfait mensuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Dans le cas contraire, nous pouvons considérer son absence comme un **départ définitif** et inscrire un nouvel enfant en attente et conserver la caution.

INSCRIPTION ET ADMISSION

Conditions d'admission

> Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois et ce jusqu'à leur 4ème anniversaire dans les sections crèche et prémamanche.

Les bébés peuvent encore être au lait maternel, mais doivent impérativement être sevré au biberon/tasse (selon l'âge), ils doivent pouvoir prendre ses repas et s'hydrater en l'absence de la mère.

La section périscolaire accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 8 ans révolus.

> Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les vaccins doivent être débutés avant leur entrée au jardin d'enfants.

Les enfants doivent donc être à jour sur les vaccinations obligatoires suivantes :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- le BCG, obligatoire, doit être fait avant les 6 mois de l'enfant.

Il est aussi fortement recommandé, du fait de la vie en collectivité, de faire pratiquer les vaccinations suivantes :

- Rougeole, oreillons, rubéole à partir de 9 mois.
- Coqueluche
- Affections liées aux pneumocoques ou à l'Haemophilus.

Inscription

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la **FICHE de RENSEIGNEMENTS**
- Régler les **frais d'inscription et de gestion administrative** d'un montant de **20.000 F**, valable pour la première année d'accueil chez Atout Bout Chou, et non remboursables en cas de dédit.
- Signer le **Contrat d'accueil** qui définit le rythme d'accueil de votre enfant et le montant des frais de garde.
- Régler la **CAUTION** d'un montant de **80.000F pour les sections bébé, crèche et prématernelle** et de **30.000F pour les périscolaires en forfait Sérénité**. La caution est encaissée, elle permet de réserver la place de votre enfant. Elle vous sera rendue lors du départ de l'enfant, sous réserve de respect des délais de préavis et du règlement des factures en cours.

Si vous changez d'avis avant la rentrée de votre enfant, cette caution est remboursable jusqu'à 2 mois avant la date prévue de rentrée de l'enfant dans la structure.

Rentrée de votre enfant

La rentrée d'un enfant peut s'effectuer en cours de mois. Il devra effectuer une période d'adaptation facturée à la carte, puis enchaînera sur son forfait au prorata de sa présence.

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devrez :

- Remplir le QUESTIONNAIRE de RENTREE
- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement en signant le CONTRAT D'INSCRIPTION
- Fournir un CERTIFICAT MEDICAL d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour
- Remplir l'AUTORISATION DE PRELEVEMENT et joindre un RIB (en cas de prélèvement mensuel)
- Fournir une copie du LIVRET de FAMILLE
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la GARDE de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

Caution

A l'inscription, il vous est demandé un versement de caution de 80.000 F.

Cette caution est encaissée et vous est rendue lors du départ définitif de l'enfant, dans un délai d'un mois après son dernier jour, sauf dans les cas suivants :

- **non-respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif**
- **non-paiement des factures**

Cette caution est une garantie en cas de non-paiement.

Augmentation

Les tarifs affichés sont pour l'année en cours. Une réactualisation entre 1% et 2% est possible pour l'année suivante.

Renouvellement d'inscription d'une année sur l'autre

La place de votre enfant au sein de la structure d'accueil **n'est pas renouvelée automatiquement d'une année sur l'autre. Vous devez faire la démarche de réinscrire votre enfant chaque année** et nous faire connaître vos intentions au plus tôt (renouvellement de l'inscription, transfert vers un autre site d'Atout Bout Chou, inscription en Maternelle chez Atout Bout Chou 2, changement de structure...).

Après cette date butoir, la place de votre enfant pourra être cédée à un enfant en attente de la rentrée suivante.

Les **frais de renouvellement d'inscription** s'élèvent à 10.000F au sein des sections crèches et prématernelles et de 5,000F en périscolaire, non remboursable en cas de dédit.

RESERVATION HALTE-GARDERIE et JOURNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Toute journée non comprise dans un forfait doit faire l'objet d'une **réservation par mail**, 48h minimum à l'avance.

INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

Votre participation à la vie du jardin d'enfants est très importante et nous tient beaucoup à cœur.

Le jardin d'enfant vous est toujours ouvert, n'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent ou à renseigner les accueillants en charge de votre enfant sur les éventuels changements importants dans votre vie de famille (déménagement, arrivée d'un petit(e) frère ou sœur, départ d'un parent, décès, 'séparation', adoption...) N'hésitez jamais à faire des remarques que vous jugez utiles pour le bon fonctionnement du jardin d'enfants ainsi que le bien-être de tous les enfants accueillis.

En cas de SEPARATION des parents, ils doivent s'organiser préalablement ensemble, mais ne doivent en aucun cas compter sur le personnel du Jardin d'Enfants pour effectuer leurs transmissions personnelles.

Un panneau d'informations générales est situé dans le hall d'accueil. Il regroupe les informations générales concernant la vie du jardin d'enfants (menus de la semaine, réunions, dates importantes, évènements spéciaux ...). Vous y trouverez également des informations culturelles relatives à la vie du petit enfant en Nouvelle Calédonie (spectacles, sorties, expositions, rencontres, salons...). Pensez à le consulter régulièrement.

D'autres **panneaux d'informations sont situés devant chaque section**. Ils regroupent les informations relatives à la vie de chaque groupe d'enfants (invitations, rappels divers, récapitulatif des siestes quotidiennes...).

Pensez à le consulter **quotidiennement**.

Des **mails d'informations** vous sont régulièrement envoyés pour vous informer de la vie au sein du Jardin d'Enfants, lisez-les en entier !

Des **CD des chants et comptines** sont mis à votre disposition à l'accueil du jardin d'enfants. N'hésitez pas à les emprunter, en copier le contenu et les **rapporter le plus rapidement** possible pour que chaque famille puisse en profiter.

Les **photos numériques** vous seront régulièrement envoyées via internet (Plateforme Dropbox sécurisée : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos)

Des invitations sont faites régulièrement aux familles pour venir découvrir à chaque fin de période le résultat du projet réalisé par les enfants : spectacle, danse, dégustation, film, exposition, ...)

Les menus sont mis en ligne sur notre page site web la semaine précédente.

Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant.

Notre site internet et page Facebook

 www.otoutboutchou.com

Le site internet et notre page Facebook sont des outils importants pour favoriser les échanges entre le jardin d'enfants et la famille.

Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Vous y trouverez les actualités du moment et les menus des repas quotidiens des enfants.

CONTROLE DES ARRIVEES ET DEPARTS

> Accès sécurisé par un lecteur biométrique

La porte d'entrée est gérée par un accès sécurisé **biométrique**. Les empreintes de chaque personne habilitée à récupérer votre enfant seront enregistrées. **Chaque adulte entrant de la structure devra impérativement présenter son empreinte sur le lecteur.**

Ce système est destiné à assurer la sécurité de vos enfants.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements de l'enfant et dont les empreintes ont été scannées seront habilitées à récupérer votre enfant. Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, veuillez à nous fournir par avance les nom et prénom de cette personne. **L'enfant lui sera remis sur présentation de sa carte d'identité.**



> Ecran tactile d'accueil pour le pointage des enfants

Notre accueil est équipé d'un écran tactile permettant d'enregistrer l'arrivée et le départ de votre enfant.

Ce pointage est obligatoire et nous permet de contrôler ainsi toutes les entrées et les sorties, les absences, les quotas horaires, l'accueil en halte-garderie, de gérer la commande des repas et le comptage des enfants en cas d'incendie.

> Caméras de surveillance dans l'entrée et le hall d'accueil

Des caméras de vidéosurveillance sont installées dans les zones entrantes et sortantes de la structure afin d'opérer un contrôle supplémentaire.

> Etat de santé des personnes qui récupèrent l'enfant

Toute personne ayant consommé de l'alcool, du cannabis, du kava ou autres drogues, ne sera pas autorisé à récupérer un enfant. Nous nous réservons le droit d'appeler une autre personne autorisée à récupérer l'enfant, et un signalement sera fait aux gendarmes.

SECURITE

> Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, **nous vous demandons de veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous et de vérifier qu'aucun enfant ne se soit faufilé.**

Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.

Ne discutez pas le portillon entrouvert.

> Jeux et jouets personnels

Nous vous rappelons que le jardin d'enfants offre de nombreux jeux et jouets aux normes françaises et Européennes aux enfants.

Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident (ingestion de petits objets, boucles d'oreille arrachées, perte de petites pinces à cheveux...), **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

> Objets dangereux

Pour la sécurité des enfants et des personnes qui travaillent dans le jardin d'enfants, assurez-vous que les objets suivants ont été retirés du **sac** et des **poches** de votre enfant, car ils sont interdits au sein de la structure :

- Elastiques, pinces à cheveux, barrettes, chouchous, bijoux (gourmettes, colliers).
- Médicaments
- Poisons (vernis à ongles, dissolvant, ...)
- Téléphone mobile
- Produits cosmétiques
- Cigarettes, allumettes et briquets
- Sacs plastiques

> Téléphone mobile

L'utilisation du téléphone portable est interdite au sein du Jardin d'Enfants. En effet, son utilisation engendre une baisse de vigilance qui occasionne les accidents et incidents (oubli de fermeture de portillons, doigts d'enfants coincés, doigt de pied écrasés, gros mots et discussion inappropriées pour des enfants...)

ETAT DE SANTÉ

Les "Recommandations des Bonnes Pratiques" de la Province Sud stipulent que les enfants peuvent être reçus dans une structure d'accueil qu'aux conditions suivantes :

- Etre atteint d'aucune maladie contagieuse (**cause d'éviction**) :

- **Impétigo** : Eviction si lésion étendue et non recouvrable
- **Gastro-entérite** : Eviction et retour 24h après l'arrêt des symptômes
- **Angine** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Coqueluche** : Eviction et retour 5 jours après le début du traitement antibiotique
- **Galle** : Eviction et retour 3 jours après le début du traitement avec un certificat médical
- **Rougeole** : Eviction et retour 5 jours après le début de l'éruption
- **Oreillons** : Eviction et retour 9 jours après le début des signes

- Etre indemne de toute affection tuberculeuse et, notamment, de n'avoir pas présenté récemment une primo-infection tuberculeuse
- Ne relever d'aucune affection médicale ou chirurgicale entraînant une convalescence prolongée.
- Ne pas être atteint d'une altération durable de l'état général
- D'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication

En tant que structure privée, les enfants qui souffrent des maladies suivantes ne sont pas acceptés :

- **Conjonctivite** : Eviction et retour 24h après le début du traitement
- **Varicelle** : Eviction si fièvre ou état apathique.

>> EN CAS DE FIÈVRE : 2 CAS DE FIGURES

CAS 1 : L'enfant est malade lors de son arrivée au Jardin d'Enfants :

Il est donc de votre responsabilité de déposer votre enfant dans un
BON ETAT de santé générale

CAS 2 : L'enfant tombe malade en cours de journée au Jardin d'Enfants

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes...), la Direction dispose du pouvoir d'appréciation de garder l'enfant ou non.

Nous avons établis 3 niveaux d'alerte :

▪ **Niveau 1 : Température avec comportement habituel**

L'enfant fait de la température (>38,5°C) mais présente un comportement habituel, sans apathie particulière. Un parent est prévenu et nous proposons d'administrer du Doliprane et de surveiller sa température. Si celle-ci continue à augmenter dans l'heure, nous rappelons alors pour proposer au parent de récupérer l'enfant et de consulter un médecin.

Ce niveau concerne aussi toute la "bobologie" habituelle concernant les bosses, contusions et morsures bénignes qui ne nécessitent pas de récupération particulière.

▪ **Niveau 2 : Température et/ou avec comportement inhabituel**

L'enfant fait de la température (>38,5°C) et/ou présente un comportement inhabituel (enfant grognon, vomissement, douleurs, grosse bosse, une selle liquide, écoulement d'oreille...)

Un parent est contacté, nous l'invitons s'il peut s'organiser à venir récupérer l'enfant plus tôt ou dès que possible, car son état ne lui permet pas de profiter pleinement des activités proposées.

▪ **Niveau 3 : Température et/ou comportement nécessitant une récupération de l'enfant et une consultation médicale**

L'enfant fait de la température (>38,5°C) et/ou présente un comportement nécessitant une consultation rapide ou immédiate chez un médecin (enfant cumulant 3 selles liquides dans une journée, vomissements répétitifs, douleurs aiguës, chute avec perte de connaissance, incident avec plaie ouverte...)

Pour son **confort et son bien-être**, ainsi que celui de ses camarades et de ses accueillants. Un parent est contacté, nous l'invitons à venir récupérer l'enfant dans l'heure, **car son état nécessite un avis médical et ne lui permet de rester parmi ses camarades.**

En cas d'urgence, nous nous adressons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

>> ALLERGIE et ETAT DE SANTE PARTICULIER (diabète, surdité, épilepsie...)

Toute allergie ou état de santé particulier doit être signalée. Le PAI de prise en charge personnalisé doit être transmis le plus rapidement possible à la Direction.

Dans le respect des enfants allergiques accueillis au sein du Jardin d'Enfants, vous êtes prié de ne pas introduire de nourriture après la zone d'accueil (gâteau/bout de pain à la main, reste de petit déjeuner dans le sac, biberon à la bouche etc....)

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signer à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

MEDICATION

Le personnel du jardin d'enfants n'est pas habilité à administrer des médicaments.

Ils doivent être donnés par les parents.

Ils pourront être exceptionnellement ADMINISTRÉS au jardin d'enfants dans les conditions suivantes :

* **remplir la fiche de médication à votre arrivée en salle de vie**

* **présenter l'ordonnance du médecin**

Les médicaments seront donnés en **UNE SEULE PRISE** au cours du repas.

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui afin d'éviter une quelconque **surdose médicamenteuse**.

En cas de traitement homéopathique, nous acceptons de donner les granules à l'enfant en une seule prise journalière.

ACCIDENT et INCIDENT

En cas d'accident (bosse, blessure, morsure, piqûre d'insectes...) survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident et d'incident** sera remplie en cas de grosse blessure et co-signée par la Direction et la personne qui récupère l'enfant. Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident ou incident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles pour les assurances.

En cas d'urgence, nous nous adresserons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

Le médecin référent du jardin d'enfants est Docteur Stéphanie LUCAS.

ASSURANCES

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causé à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence au jardin d'enfants.

POUX et LENTES

Vous êtes invités à « inspecter » régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). L'enfant sera exclu tant que les poux n'auront pas été éradiqués.

Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés...

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

PROTECTION SOLAIRE et ANTI-MOUSTIQUE

> Protection solaire

L'exposition des enfants aux rayons ultra-violets (U.V.) du soleil a des conséquences néfastes sur la peau à long terme (cancer, vieillissement prématuré de la peau, brûlures, cataracte).

Il est important de noter que 80 % des dommages provoqués par le soleil se produisent avant 18 ans. Aussi, pour limiter les risques d'exposition, nous évitons de sortir les enfants à l'extérieur de midi à 14h.

Nous vous encourageons à protéger les enfants contre le soleil. Choisissez des vêtements appropriés : les tissus non transparents offrent une protection naturelle contre le soleil. Si on peut voir à travers le matériel, alors les rayons U.V. passent facilement à travers.

Nous conseillons une chemise à manche longue et des pantalons longs pour protéger les peaux très sensibles.

Si votre enfant est particulièrement sensible au soleil, nous vous demandons de bien vouloir l'enduire de crème solaire avant son arrivée le matin.

Nous proposons, par ailleurs, des chapeaux (large rebord, réglable) à l'effigie d'ATOUT BOUT CHOU disponible à l'accueil du jardin d'enfants au prix de 2.000 F.CFP

> Anti moustique

Nous traitons régulièrement notre environnement contre les moustiques, cependant nous vous invitons à mettre systématiquement de la lotion anti moustique sur votre enfant avant son arrivée au jardin d'enfants. Exception dans la section bébé.

HYGIENE

> **Hygiène** : les locaux, les équipements, Les jeux et jouets sont nettoyés et désinfectés quotidiennement selon un protocole strict.

3 agents d'entretien travaillent à plein temps pour entretenir et désinfecter les zones sales (salle de change, sanitaire, poignée de portes, zone de passage...)

Afin d'éviter les épidémies :

- Les membres de l'équipe utilisent des draps d'examen individuel jetable pour chaque change et des gants en cas de selles.

> **Des porte-doudous** à compartiments individuels sont disponibles dans chaque salle de vie, afin d'éviter les contacts entre les doudous.

L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Lors de son réveil du matin, les premiers soins et le premier repas doivent être un moment privilégié et de partage avec un parent.

En effet, ces premiers moments de plaisirs matinaux sont des piliers indispensables à son équilibre affectif et à son développement.

Nous vous demandons donc que votre enfant soit déposé
APRÈS avoir pris son petit déjeuner et avoir été changé de la couche de la nuit.

COURTOISIE

Nous souhaitons que la courtoisie soit respectée avec l'ensemble des membres de l'Equipe, les établissements, commerces voisins, ainsi que sur le parking.

CHANGEMENT DE SECTION en cours d'année

La Direction se réserve le droit de décider de tout changement de section en accord avec les parents.

Des bébés à la crèche

Un bébé n'est admis dans la section crèche que lorsqu'il aura acquis une marche assurée et stabilisée (environ 12 à 15 mois).

Une période d'adaptation dans sa nouvelle section sera organisée en accord avec l'équipe et les parents.

De la crèche à la prématernelle

Un enfant de crèche ne pourra être admis en section de prématernelle que sous 2 conditions :

- avoir 2 ans minimum
- avoir une maturité suffisante pour intégrer la prématernelle
- être rythmé sur une sieste unique

De la prématernelle au périscolaire

Aucun enfant de prématernelle ne pourra intégrer la section périscolaire en-cours d'année, il devra attendre sa rentrée en Petite Section de Maternelle. L'enfant de périscolaire est un enfant scolarisé en Maternelle en journée et ce depuis la rentrée scolaire de début d'année.

LES MOMENTS EXCEPTIONNELS

Divers évènements rythment l'année à Atout Bout Chou. Ils sont l'occasion de réunir les familles, les accueillants et les enfants autour de thèmes divers :

- ❖ Les **papis et mamies** de la Maison de retraite Azur Santé viennent un vendredi sur deux pour partager des moments intergénérationnels avec nos prématernelles : lecture de contes, marionnettes, ateliers créatifs...
- ❖ La **soirée pyjama fin juillet** permet de réunir chaque année les familles dans une ambiance très conviviale en pyjama. Les enfants en profitent pour participer à des jeux gratuits du type 'kermesse', gagner des surprises et venir danser au jardin d'enfants...la nuit tombée !
- ❖ La **fête de fin d'année** clôture l'année. Chaque groupe d'enfants présente un spectacle pour le plus grand plaisir des familles.
- ❖ La **fête de Noël** permet aux familles et accueillants de partager un moment autour de la magie de Noël et de gâter les enfants.

LA SECTION DES BEBES

De 3 mois à la marche assurée (12 à 15 mois)

Votre enfant est inscrit en section bébés. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

La Section des bébés peut accueillir **40 enfants** âgés de 3 mois à la marche assurée (12 à 15 mois). Ils sont en salle **ANANAS** et **KIWI**.

Les enfants sont accueillis par 8 personnes diplômées de la Petite Enfance.

Une responsable, Léa QUENUM, Éducatrice de Jeunes Enfants, veille au bon déroulement des journées de chaque enfant.

OBJECTIFS

- **Accompagner l'enfant et les parents dans la séparation.**
- **Assurer une attention et une écoute toute particulière, afin de prodiguer les soins indispensables au bien-être, au développement et à l'épanouissement du bébé**
- **Éveiller l'enfant au monde qui l'entoure dans un cadre ritualisé et sécurisant**

LA RENTREE

L'adaptation :

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

L'accueillant établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec l'accueillant en fonction des possibilités des parents, en général sur une à deux semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

Une première prise de contact effectuée entre la famille et l'accueillant permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent au jardin d'enfant.

Durant cette période et ce durant toute la durée de l'adaptation, l'accueillant référent se détache du groupe d'enfants pour se consacrer à l'arrivée et l'adaptation du nouvel enfant et à son parent.

- *1^{er} jour* : le parent et l'enfant viennent une heure pour permettre d'observer, d'investir l'espace et les lieux en présence de l'accueillant référent. Ont lieu les premiers moments d'échanges.

- 2^e jour : l'enfant reste 1h

- 3^e jour : l'enfant reste 2h.

- A partir du 4^e jour : Selon son rythme, nous prolongeons la période d'adaptation vers un milieu d'après-midi au jardin d'enfants.

- A partir du 5^e jour : l'enfant peut rester une petite journée si tout se passe bien

Selon le déroulement de cette première semaine et après discussion avec l'accueillant, la décision de continuer l'adaptation peut être prise pour le bien-être de l'enfant et du parent. La 2^e semaine se déroule sur le même principe avec des temps de présence de l'enfant de plus en plus longs sans son parent.

SA JOURNEE

L'accueil

L'accueil des bébés s'effectue à partir de **6h** chaque matin, du lundi au vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des bébés.

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès du bébé.

Lors de l'arrivée de l'enfant, le parent est invité à compléter le cahier de transmission pour informer l'équipe du rythme et de l'état de santé de l'enfant chaque jour.

L'accueillant réceptionne l'enfant, lui parle, lui explique que ses parents s'en vont, l'écoute et le rassure.

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce », au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

L'éveil du bébé

Plusieurs activités sont proposées aux bébés. Elles s'organisent sous la forme d'une découverte sensorielle : musique, manipulation, danse, motricité, écoute, jeux de lumière...

Le change et la propreté

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons le siège des bébés à l'aide de compresses, d'eau et de liniment oléo-calcaire uniquement.

Un bain de détente peut être proposé à l'enfant selon ses besoins.

Le soin est un moment de bien-être, mais aussi un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de plaisir et de bien-être. Il permet à l'enfant de prendre conscience de son corps.

Nous vous demandons de **vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable**, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Nous vous demandons également de **fournir 2 tenues de rechange complètes adaptées à la saison et marquées aux NOM + PRENOM de l'enfant)**

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA **PERTE**, DU **VOL** OU DE **L'ÉCHANGE** DE LINGE NON MARQUE.

Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est interdit. Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher.

Si votre enfant porte un collier à but thérapeutique (type collier d'ambre) et que vous souhaitez qu'il le garde pendant la sieste, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire la demande explicitement dans le questionnaire de rentrée que vous allez devoir compléter.

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, **les parents se déchaussent à l'accueil et les enfants à l'entrée de leur salle de vie.**

Les enfants avec chaussures doivent respecter le cheminement balisé de l'entrée à leur salle de vie (sur la gomme marron)

Chaque enfant possède un casier personnel où il pourra ranger ses affaires.

La nutrition

Chaque bébé aura son propre **programme de nutrition** évolutif établi en partenariat avec la famille. Les aliments de l'enfant sont entièrement fournis par la famille (lait maternel ou artificiel, biscuits, petits pots, les repas fait maison, compotes, purées, fruits frais lavés et découpés...)

Les parents apportent chaque jour le nombre de biberons correspondant au nombre de repas exacts de l'enfant durant son temps de présence.

Les biberons doivent être préalablement remplis avec la bonne quantité d'eau.

Le lait en poudre devra être apporté dans des dosettes correspondantes à la quantité d'eau de chaque biberon.

> Cette organisation permet d'éviter toute contamination, problème de stérilisation, échange de tétine, erreur de dosage.

Après utilisation, les biberons seront rincés. **Le lavage et la stérilisation restent au soin des parents.**

Le lait en brique n'est pas accepté en structure collective pour des raisons d'hygiène et de conservation.

Des étiquettes résistantes à l'eau, avec l'identité de votre enfant, vous seront fournies par la structure.

Les repas préparés à la maison devront être obligatoirement stockés dans les **boîtes hermétiques** fournies et étiquetées par le jardin d'enfants, afin d'éviter tout problème sanitaire et de stockage. Ils devront avoir été **refroidi préalablement (mise au frigo à 4°C la veille)** avant leur dépôt au jardin d'enfants.

Les fruits frais, ou légumes frais doivent être préalablement épluchés si nécessaires et prédécoupés à la taille ingérée par l'enfant.

Les repas entamés et non finis seront jetés après l'heure du repas. Nous ne pouvons pas conserver de nourriture entamée dans le réfrigérateur.

Les mères auront la possibilité, si elles le souhaitent, de poursuivre leur **allaitement maternel** : le lait tiré conservé au frais pourra être administré par biberon ou à la tasse. Il devra être fourni dans un biberon fermé et marqué aux nom et prénom de l'enfant.

Les mamans ont la possibilité de venir allaiter à tout moment dans la journée.

Le repos

Les espaces de repos accueillent 40 lits. Chaque lit est attribué à un enfant durant son séjour dans la section des bébés. Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette.

L'endormissement est individualisé.

Nous fournissons et entretenons le drap housse et l'alèse.

Le départ

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

La section des bébés ferme ses portes à 18h.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer un des accueillants du départ de l'enfant.

A fournir lors de la rentrée de l'enfant :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- **Du linge de rechange** qui restera au jardin d'enfants **marqué à ses NOM et PRENOM**

(4 tenues complètes minimum)

- **3 grosses boîtes de 180 mouchoirs**

- **le doudou, la sucette ou autre objet de transition** si nécessaire

- **boîtes de sérum physiologique** si besoin

- **1 tube de crème** pour le siège si besoin

- **1 lotion anti-moustique** si besoin

Chaque jour :

- **1 biberon d'eau rempli pour hydrater l'enfant**

- **Le nombre de biberons remplis d'eau à la bonne quantité, correspondant au nombre de repas**

- **Le nombre de dosettes remplis de la bonne quantité de lait en poudre correspondant au nombre de repas + 1 repas secours**

- **les repas quotidien de votre enfant dans les boîtes hermétiques fournies par le jardin d'enfant si l'enfant a commencé sa diversification**

En cas d'allaitement :

- **2 biberons avec capuchons**

- **lait maternel décongelé dans des récipients hermétiques**

LES OUTILS DE TRANSMISSION

Les **photos de votre enfant** vous sont envoyées via internet (Lien Drop Box : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter els photos) tous les mois.

Ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant au jardin d'enfants.

L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIES

La section des bébés d'Atout Bout' Chou 3 offre à votre enfant, 150m² intérieurs équipés et aménagés pour un confort et une sécurité maximum.

Les espaces intérieurs

Une grande salle de vie des bébés sont réparties en 2 espaces : un espace doux et une espace moteur équipés de jeux et jouets adaptés aux bébés.

❖ **L'espace doux** est réservé aux activités relaxantes et calmes : le repas sur chaise, repas sur les transats, éveil en douceur, portiques, jeux de manipulation, tapis d'éveil ...

L'espace moteur est entièrement recouvert de mousses de motricité très agréables au toucher sur lesquels l'enfant peut ramper, glisser, se retourner et explorer son corps. On y

retrouve un miroir où il pourra se voir et se découvrir. L'ensemble du mobilier et jouets sont neufs, adaptés à l'âge des bébés et aux normes de sécurité européennes.

- ❖ **L'espace allaitement** : Un espace chaleureux et accueillant est à disposition des mamans souhaitant allaiter tout au long de la journée. Ainsi les mamans peuvent passer un dernier moment en toute intimité avec leur bébé avant de reprendre la route.
- ❖ **La biberonnerie** : La préparation des biberons (préparation et rinçage) et le réchauffage des repas y sont effectués. On y stocke aussi les repas préparés par la famille dans un réfrigérateur uniquement réservé à cet effet. La biberonnerie est un espace exclusivement réservé au personnel pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- ❖ **L'espace change** : Cet espace dispose de deux mousses à langer. Une baignoire est intégrée à la table à langer, en conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène. Des casiers individuels permettent d'accueillir les changes et les couches des enfants.
- ❖ **Les salles de sieste** :
La salle de sieste accueille des lits et sont équipées d'une isolation phonique particulière permettant de créer un espace calme et douillet. La température des salles de sieste est stabilisée à une température permanente de 24°C et l'air est renouvelé en permanence grâce à un extracteur d'air. Les salles de sieste sont des espaces exclusivement réservés au personnel pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- ❖ **Une salle de motricité** : Une salle est entièrement dédiée à la motricité. Elle est entièrement équipée d'un sol de protection, de structures en mousse, de miroir et de matériel nécessaires aux séances de baby gym.
- ❖ **Une ludothèque** : Une salle est entièrement dédiée aux activités annexes telles que la cuisine, les spectacles de marionnettes et ateliers particuliers. Elle se situe à l'étage et offre différents espaces ludiques, bibliothèque, table d'écoute, jeux de société...
- ❖ **Une salle sensorielle** : est entièrement dédiée à la découverte et l'exploration des sens. Elle est aménagée en petits espaces douillents. Ces différents coins d'éveil proposent des projections de lumières dans la pénombre, un diffuseur d'odeurs, des musiques relaxantes, des sacs à senteurs, des panneaux de toucher, des rideaux doux pour passer au travers, une piscine à balles, des galets lumineux à manipuler, coussins tactiles croustillants...sur une ambiance de musique douce relaxante.
Cette ambiance apaisante favorise l'éveil des sens, la régulation des émotions, le repérage dans l'espace, le développement vestibulaire (mouvement et équilibre).

Les espaces extérieurs

Cet espace entièrement réservé aux bébés est séparé de la cour des crèches par une barrière sécurisée.

Il propose :

- ❖ Un espace sécurisé avec un revêtement de sol antichoc : le sol est recouvert d'une moquette à poil doux. Ainsi votre enfant minimise les conséquences de ses chutes. Ce revêtement perméable sèche rapidement par temps humide et l'eau n'y stagne pas. Des ombrières anti UV protègent votre enfant des rayons du soleil.
- ❖ Du matériel de motricité : L'enfant peut librement jouer avec des voiturettes, porteurs, tricycles, balles, ballons, mousses et autres jeux.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL = halte-garderie

Ce service fonctionne de 6h30 à 17h30. Les parents doivent **réserver préalablement** par téléphone afin de s'assurer de la disponibilité des places.

Chaque heure entamée est due (voir tarif page 7)

L'ACCUEIL DES BEBES PORTEURS DE HANDICAP

L'accueil des enfants reconnus porteurs de handicap est défini dans un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Le PAP, délivré par les services sociaux compétents, définit si l'enfant peut être accueilli en collectivité et la fréquence la plus adaptée à ses besoins.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des services du D.A.M.S.P. par mail à damp@cht.nc ou par téléphone au 25.42.66

En tant que structure privée, la Direction d'ATOOUT BOUT CHOU 3 se réserve le droit d'apprécier si l'accueil de l'enfant est possible au sein de l'établissement (nécessité d'une Accompagnante de Vie, horaires aménagés, comportement, sociabilité et autonomie de l'enfant).